

*Nombre de membres dont le Conseil doit être composé:* 19  
*Nombre de Conseillers en exercice:* 19  
*Nombre de Conseillers qui assistent à la séance:* 19

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.07.2011.**

L'an deux mille onze, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. André ARZALIER, Conseiller Municipal, doyen d'âge dans l'ordre du tableau, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** ALEXANDRE Chantal, ARZALIER André, AUDFRAY Viviane, BLACHIER Alain, BOISSIE Mickaël, BOUCHER Pascal, BOUVET Laurent, CLOZEL Jean-Paul, DESBOS Philippe, DESZIERES Josette, FARGE Myriam, FERREYRE Gérard, GARDON Jean, JOLIVET Alain, MARTINEZ Guy, MARTINEZ Nathalie, PASSAS David, SAINTSORNY Chantal, VERRROT Catherine.

Date de la convocation : 01.07.2011

### **I PRESIDENCE DE LA SEANCE.**

L'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal ». La présidence est donc assurée par M. André ARZALIER.

### **II SECRETAIRE DE SEANCE.**

Le Président propose au Conseil de désigner M. Mickaël BOISSIE, le plus jeune des membres du Conseil Municipal, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- ELIT M. Mickaël BOISSIE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### III APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Mme AUDFRAY a relevé deux anomalies dans le présent compte-rendu :

-P. 13 : délibération n° 846 « Travaux de voirie – demande de subvention du Département », il convient de lire au paragraphe 2 : « *M. le Maire propose de solliciter l'aide du Département...* ».

-P.15 : délibération n° 847 « Projet régional de santé 2011-2015 – avis du conseil municipal », il convient de lire « ... *l'accent doit être mis sur la lutte contre l'ambrosie* ».

Les corrections de ces erreurs matérielles seront portées sur le compte-rendu.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 23 juin 2011.

### IV QUORUM.

Le Président procède à l'appel nominal des élus.

Le Président constate que la condition de quorum prévue par l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

### V N° 848 ELECTION DU MAIRE.

#### Constitution du bureau :

Le Président propose au Conseil de désigner :

- Mme Nathalie MARTINEZ

- M. Jean-Paul CLOZEL

en qualité d'assesseurs.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- ELIT Mme Nathalie MARTINEZ et M. Jean-Paul CLOZEL pour assurer les fonctions d'assesseur.

M. le Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président propose sa candidature et demande s'il y a d'autres candidatures.

M. David PASSAS déclare sa candidature.

Le président invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote, en indiquant d'une manière claire sur les bulletins mis à leur disposition, le nom et le prénom du candidat de leur choix.

Chaque Conseiller Municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins nuls sont signés par le Président de séance et les deux assesseurs.

Un assesseur extrait le bulletin de l'urne, le transmet à l'autre assesseur, qui à haute voix donne lecture de ce bulletin et le remet au Président qui à haute voix répète le nom du candidat figurant sur le bulletin.

Chacun des deux assesseurs note au fur et à mesure le résultat annoncé.

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

après vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

1- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
2- nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne).....	19
3- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs).....	2
4- nombre de suffrages exprimés :.....	17
5- majorité absolue :.....	09

Ont obtenu :

- M. André ARZALIER.....voix.....	12
- M. David PASSAS.....voix.....	02
- Mme Catherine VERROT.....voix.....	03

M. André ARZALIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

M. Jean-Paul CLOZEL ceint M. André ARZALIER de l'écharpe de Maire.

M. André ARZALIER prend la présidence de la séance et prononce l'allocution suivante :

« - Mesdames,  
Messieurs,  
Merci Jean Paul,  
Merci à l'ensemble du conseil municipal.

*Je suis conscient que la tâche qui vient de m'être confiée est lourde de responsabilités, j'essaierai d'y faire face, mais je sais que je peux compter sur la volonté et les compétences de 18 élus.*

*Ma première pensée va envers des collègues disparus, je veux parler de Noël PASSAS, Pierrot MOUTON, Franck GINOUX, Marcel FARGE et Edouard GINEY avec qui j'ai eu l'occasion de travailler.*

*En mars 2008 notre équipe a établi un programme d'actions, sa mise en place a largement été perturbée par l'épisode des intempéries de septembre 2008, dont les conséquences ne seront plus qu'un mauvais souvenir après le dernier chantier du chemin de Gouye en cours.*

*A ce mi-mandat de nombreux et importants projets sont en phase d'être bouclés, il va falloir passer à la phase réalisation, Ecole Louise Michel, aménagement de la rue et place du Vieux Village et leurs abords.*

*D'autres projets sont à élaborer, assainissement pluvial du chemin des Prés et sécurisation par la mise en place de trottoirs, mise en sécurité de la digue du Doux.*

*Tous ces travaux devront obtenir un financement et il faudra garder un œil vigilant sur les finances de notre commune.*

*La protection et le respect de l'environnement seront aussi une priorité de notre équipe en partenariat avec la communauté de commune.*

- *améliorer la collecte des déchets,*
- *accentuer le tri sélectif,*
- *lutter contre les dépôts sauvages sur la voie publique et notamment au pied des containers, pratique beaucoup trop fréquente à Saint Jean de Muzols.*

*Tous mes collègues se joignent à moi pour adresser à Guy MARTINEZ, nos remerciements pour les actions qu'il a engagées au cours de cette première moitié de mandat et lui souhaiter que ses problèmes de santé s'améliorent rapidement.*

***L'équipe municipale au service de tous les muzolais. »***

## **VI N° 849 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.**

En application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de déterminer le nombre des Adjointes qui ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au maximum.

M. le Maire propose au conseil de fixer le nombre d'Adjoints à 5.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

- **FIXE** à cinq le nombre d'Adjoints.

## **VII N° 850 ELECTION DES ADJOINTS.**

Monsieur le Maire propose maintenant de procéder à l'élection des Adjointes, étant précisé qu'en application de l'article L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjointes sont élus dans les conditions fixées à l'article L2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Élection du premier Adjoint :**

M. le Maire propose la candidature de M. Jean-Paul CLOZEL et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucun autre candidat ne se déclare.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote, en indiquant d'une manière claire sur les bulletins mis à leur disposition, le nom et le prénom du candidat de leur choix.

Chaque Conseiller Municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins nuls sont signés par le Président de séance et les deux assesseurs.

Un assesseur extrait le bulletin de l'urne, le transmet à l'autre assesseur, qui à haute voix donne lecture de ce bulletin et le remet au Maire qui à haute voix répète le nom du candidat figurant sur le bulletin.

Chacun des deux assesseurs note au fur et à mesure le résultat annoncé.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

après vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

1- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
2- nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne).....	19
3- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs).....	2
4- nombre de suffrages exprimés :.....	17
5- majorité absolue :.....	09

Ont obtenu :

- M. Jean-Paul CLOZEL.....voix.....	13
- Mme Catherine VERROT.....voix.....	04

M. Jean-Paul CLOZEL ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier Adjoint et est immédiatement installé.

M. le Maire ceint M. Jean-Paul CLOZEL de l'écharpe d'Adjoint.

**Élection du deuxième Adjoint :**

M. le Maire propose la candidature de M. Alain JOLIVET et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucun autre candidat ne se déclare.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote, en indiquant d'une manière claire sur les bulletins mis à leur disposition, le nom et le prénom du candidat de leur choix.

Chaque Conseiller Municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins nuls sont signés par le Président de séance et les deux assesseurs.

Un assesseur extrait le bulletin de l'urne, le transmet à l'autre assesseur, qui à haute voix donne lecture de ce bulletin et le remet au Maire qui à haute voix répète le nom du candidat figurant sur le bulletin.

Chacun des deux assesseurs note au fur et à mesure le résultat annoncé.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

après vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

1- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
2- nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne).....	19
3- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs).....	4
4- nombre de suffrages exprimés :.....	15
5- majorité absolue :.....	08

A obtenu :

- M. Alain JOLIVET.....voix.....15

M. Alain JOLIVET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Adjoint et est immédiatement installé.

M. le Maire ceint M. Alain JOLIVET de l'écharpe d'Adjoint.

**Élection du troisième Adjoint :**

M. le Maire propose la candidature de Mme Catherine VERROT, et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucun autre candidat ne se déclare.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote, en indiquant d'une manière claire sur les bulletins mis à leur disposition, le nom et le prénom du candidat de leur choix.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins nuls sont signés par le Président de séance et les deux assesseurs.

Un assesseur extrait le bulletin de l'urne, le transmet à l'autre assesseur, qui à haute voix donne lecture de ce bulletin et le remet au Maire qui à haute voix répète le nom du candidat figurant sur le bulletin.

Chacun des deux assesseurs note au fur et à mesure le résultat annoncé.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

après vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

1- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
2- nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne).....	19
3- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs).....	4
4- nombre de suffrages exprimés :.....	15
5- majorité absolue :.....	08

A obtenu :

- Mme Catherine VERROT.....voix.....15

Mme Catherine VERROT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée troisième Adjointe et est immédiatement installée.

M. le Maire ceint Mme Catherine VERROT de l'écharpe d'Adjoint.

### **Élection du quatrième Adjoint :**

M. le Maire propose la candidature de M. Gérard FERREYRE et demande s'il y a d'autres candidatures.

Mme Nathalie MARTINEZ déclare sa candidature.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote, en indiquant d'une manière claire sur les bulletins mis à leur disposition, le nom et le prénom du candidat de leur choix.

Chaque Conseiller Municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins nuls sont signés par le Président de séance et les deux assesseurs.

Un assesseur extrait le bulletin de l'urne, le transmet à l'autre assesseur, qui à haute voix donne lecture de ce bulletin et le remet au Maire qui à haute voix répète le nom du candidat figurant sur le bulletin.

Chacun des deux assesseurs note au fur et à mesure le résultat annoncé.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

après vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

1- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
2- nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne).....	19
3- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs).....	0
4- nombre de suffrages exprimés :.....	19
5- majorité absolue :.....	10

Ont obtenu :

- M. Gérard FERREYRE.....voix.....	15
- Mme Nathalie MARTINEZ.....voix.....	4

M. Gérard FERREYRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé quatrième Adjoint et est immédiatement installé.

M. le Maire ceint M. Gérard FERREYRE l'écharpe d'Adjoint.

### **Élection du cinquième Adjoint :**

M. le Maire propose la candidature de Mme Chantal ALEXANDRE et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucun autre candidat ne se déclare.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote, en indiquant d'une manière claire sur les bulletins mis à leur disposition, le nom et le prénom du candidat de leur choix.

Chaque Conseiller Municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins nuls sont signés par le Président de séance et les deux assesseurs.

Un assesseur extrait le bulletin de l'urne, le transmet à l'autre assesseur, qui à haute voix donne lecture de ce bulletin et le remet au Maire qui à haute voix répète le nom du candidat figurant sur le bulletin.

Chacun des deux assesseurs note au fur et à mesure le résultat annoncé.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

après vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

1- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
2- nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne).....	19
3- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs).....	0
4- nombre de suffrages exprimés :.....	19
5- majorité absolue :.....	10

Ont obtenu :

- Mme Chantal ALEXANDRE.....voix.....	16
- Mme Myriam FARGE.....voix.....	03

Mme Chantal ALEXANDRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée cinquième Adjointe et est immédiatement installée.

M. le Maire ceint Mme Chantal ALEXANDRE de l'écharpe d'Adjoint.

A titre purement indicatif, M. le Maire informe le Conseil des domaines de délégation qu'il envisage de confier aux Adjoints :

- Jean-Paul CLOZEL : Finances, Activités Economiques
- Alain JOLIVET : Sport, Enseignement
- Catherine VERROT : Affaires sociales
- Gérard FERREYRE: Travaux, Environnement
- Chantal Alexandre : Culture, Jeunesse

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il envisage également de donner des délégations à quatre conseillers municipaux, dans les domaines en relation avec :

- L'Urbanisme, les Travaux, et l'Environnement à Alain BLACHIER
- Le Sport et l'Enseignement à Mickaël BOISSIE
- Les Affaires sociales à Josette DESZIERES
- La Communication à Jean GARDON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et vingt minutes.

Le Maire,

André ARZALIER